

#### DECISION DU COORDONNATEUR EN DATE DU 18 OCTOBRE 2023

Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP et coordonnateur du groupement de commandes,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la convention de groupement de commandes du 04.08.2020 visée en Préfecture le 05.08.2020;
- Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée en procédure adaptée par la Ville de Gap, coordonnateur du groupement de commandes, pour l'Acquisition de vêtements de travail techniques, de vêtements non techniques, de chaussures techniques, de chaussures médicales et agroalimentaires et de gants de protection;
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Achat du coordonnateur réunie en séance du 28/09/2023 ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la Société SND CHEVALLIER (05000 GAP) pour le lot n°2 Vêtements de ville (homme et femme) est apparue comme économiquement la plus intéressante pour le groupement de commandes ;

#### **DECIDONS**

#### Article 1:

Il est conclu un Accord-cadre mono-attributaire, pour l'Acquisition de vêtements de travail techniques, de vêtements non techniques, de chaussures techniques, de chaussures médicales et agroalimentaires et de gants de protection, pour le lot n°2 Vêtements de ville (homme et femme) avec la société SND CHEVALLIER (05000 GAP).

#### Article 2:

Le montant des prestations pour toute la durée de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Minimum HT	Maximum HT
4 000,00 €	24 000,00 €

Soit les seuils suivants par collectivité :

Collectivité	Minimum HT	Maximum HT
VILLE DE GAP	0,00 €	1 000,00 €
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	4 000,00 €	23 000,00 €
CCAS	0,00€	0,00€

Chacun des membres du groupement étant chargé de l'exécution de sa part de marché, les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets 2023.

#### Article 3:

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 24 mois à compter de la notification.

#### Article 4:

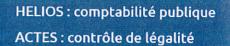
Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 18 OCTOBRE 2023

Le Maire

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le 2 5 OCT Publié ou notifié le : 2 5 OCT 2





# Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité : VILLE GAP (05) |Utilisateur : ACTES VILLE

## Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :

D2023\_10\_425

Objet:

Accord-cadre mono-attributaire, pour l?Acquisition de vêtements de travail techniques, de vêtements non techniques, de chaussures

médicales et agroalimentaires et de gants de

protection, pour le lot n°2 Vêtements de ville (homme et femme) avec la société SND CHEVALLIER (05000

Type de transaction :

Transmission d'actes

Date de la décision :

2023-10-18 00:00:00+02

Nature de l'acte :

Actes individuels

Documents papiers complémentaires :

NON

Classification matières/sous-matières:

1.1 - Marchés publics

Identifiant unique:

005-210500617-20231018-D2023\_10\_425-AI

URL d'archivage:

Non définie

Notification:

Non notifiée

## Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille	
Enveloppe métier	text/xml	1.1 Ko	VOR
Nom métier : 005-210500617-20231018-D2023_10_425-AI-1-1_0.xml			
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	52.6 Ko	

Nom original: D\_13307.pdf

Nom métier:

99\_AI-005-210500617-20231018-D2023\_10\_425-AI-1-1\_1.pdf

## Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 octobre 2023 à 15h10min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 octobre 2023 à 15h10min58s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 octobre 2023 à 15h11min09s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 octobre 2023 à 15h11min18s	Reçu par le MI le 2023-10-25